

N° 2023-125

Nomenclature :
2 - Urbanisme
2.3.2 - Droit de Prémption Urbain

COMMUNE DE SURGÈRES

Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

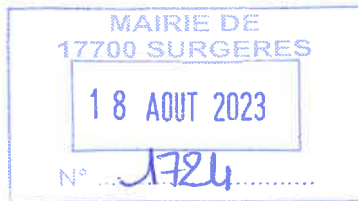
Publié le

ID : 017-211704341-20230816-DM2023_125-AU

DÉCISION DU MAIRE - ANNÉE 2023

OBJET : Renonclation au Droit de Prémption Urbain.

Service Développement Urbain



Gestion courrier

original : ... AG ...

copies : ... urba ...



Le Maire de SURGÈRES,

VU l'Article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2008 relative à la nouvelle délimitation du Droit de Prémption Urbain,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 4402 du 19 décembre 1978 portant création d'une Zone d'Intervention Foncière sur le territoire de la Commune de SURGÈRES,

VU la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise à jour des principes d'aménagement,

VU le Décret n° 86-516 du 14 mars 1986 relatif notamment au Droit de Prémption Urbain modifié,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU les Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées en Mairie suivant le tableau ci-dessous,

VU l'avis de la Commission Urbanisme en date du 09/08/2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Ville de SURGÈRES renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés, ci-dessous :

Date de dépôt	N°	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
12/07/2023	61	Maître Patricia RACAUD	SCI Cabinet des Jardins	30, rue Raimond Péraud	AN 91, 783, 782 et 781
15/07/2023	62	Maître Matthieu BOIZUMAULT	S.A.S CAUNNELIE représentée par Stéphane SUAUD	4, rue du Faubourg Saint-Gilles	AB 181
20/07/2023	64	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Michel FULCONSAINT - LAFOREZ	23 et 25 rue Eugène Biraud	AE 21, 20, 14
21/07/2023	65	Maître Alcide BORDE	Monsieur Jean-Pierre WERNER	38, avenue Saint-Pierre	AC 561, 558
26/07/2023	66	Maître Matthieu BOIZUMAULT	Monsieur Didier ROBIN	8, route de Rochefort	AN 289
01/08/2023	67	Maître Lucile AUBRY	Monsieur Alain TOURREIL	5, impasse des Peupliers	AD 524
03/08/2023	68	Maître Alcide BORDE	Madame et Monsieur Cyril et Mathilde COTTIN	4, rue Jean-Paul Bernard	AN 689
03/08/2023	69	Maître Vincent LINET	Les Fougères représentée par Monsieur Philippe	8, avenue de la Libération	AB 605

			PEROLLE		
03/08/2023	70	Maître Vincent LINET	Les Fougères représentée par Monsieur Philippe PEROLLE	1 bis, rue Traversière	AB 604
07/08/2023	71	Maître Alcide BORDE	Consorts GIRON / PIRON	8, rue de Verdun	AE 237

Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

Publié le

ID : 017-211704341-20230816-DM2023_125-AU



ARTICLE 2 : De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

A SURGÈRES, le 16/08/2023

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE.

Le Maire,

Catherine DESPREZ